

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 64 56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ÉRIC LE DISSÈS**

OBJET : Subvention d'investissement pour le syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'Etang de Berre, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Parc Marin de la Côte Bleue, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en juillet 2000, a pour missions : la protection du milieu marin littoral de la Côte Bleue, la gestion des ressources halieutiques, la connaissance du patrimoine naturel, et l'éducation du public et des scolaires.

Gestionnaire reconnu notamment des réserves, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé « ASPIM » (Aire Spécialement protégée d'intérêt Méditerranéen, 4 sites labellisés en France). Ce classement lui donne ainsi le statut d'Aire Marine Protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions.

Le Département soutient son engagement dans de nombreuses actions : gestion et surveillance des réserves, aide à la pêche côtière durable, amélioration des connaissances scientifiques, association aux décisions d'aménagements du littoral, sensibilisation et éducation du public. Ces actions sont intégrées dans un plan de gestion qui devrait être très prochainement renouvelé afin de poursuivre les travaux déjà réalisés et définir des nouveaux objectifs dans la lignée de la précédente programmation. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs (collectivités, professionnels, associations...) et notamment à l'international et contribue au rayonnement de notre département.

Depuis le 28 novembre 2018, le Parc Marin fait désormais partie des sites mondiaux inscrits sur la Liste Verte. Le classement de ces sites constitue une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées françaises. Elle récompense les meilleurs sites et incite les sites du monde entier à améliorer leur gestion. Les sites présents sur la Liste Verte sont certifiés comme étant gérés efficacement et gouvernés de façon équitable, avec un impact positif sur les populations et la nature.

Les projets d'équipements du Parc Marin de la Côte Bleue pour l'année 2021 se concrétiseront sur le territoire notamment par la rénovation des bouées de balisages matérialisant le périmètre des réserves de Carry-le-Rouet et de Martigues. L'achat d'un nouveau bateau ainsi que l'acquisition de matériel de suivis et d'intervention permettra de maintenir les efforts de surveillance des 2 réserves marines et de signaler les infractions potentielles. D'autre part, les besoins en équipements

informatiques et l'amélioration des installations intérieures de l'Observatoire marin sont nécessaires pour offrir des conditions optimales à l'équipe projet du Parc Marin de la Côte Bleue.

Ainsi il est proposé d'octroyer une aide en investissement à hauteur de 15 000 € pour une dépense subventionnable d'un montant de 47 500 €(soit 31,6 %).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL